



Bientot 10 ans sur le territoire français

Par **ninou23**, le **02/02/2011** à **03:17**

Bonjour,

je suis une algerienne rentrer en france en juin 2001 avec un visa touristique, en janvier 2003 je me suis mariée avec un français j'avais un titre de séjour d'un an après mon mariage je n'ai pas allé avec moi pour renouveler ma carte la préfecture m'a retiré le titre de séjour. Il me reste 4 mois pour mes 10 ans, j'ai beaucoup de preuves depuis mon arrivée sur le sol français, j'ai minimum 5 ans de travail, j'ai travaillé les fiches de paie j'ai un compte bancaire j'ai tout, par contre j'ai un petit problème en mars 2010 j'ai été placé au centre de rétention pendant 15 jours après il m'ont libéré, ma question est-ce que ça pose un problème et quand pourrai-je déposer mon dossier pour être régularisé, merci

Par **maniongui**, le **03/02/2011** à **09:13**

Bonjour

Si vous avez bientôt 10 ans sur le territoire, vous pouvez prétendre à un titre de séjour étant donné que vous êtes algérienne et que vous avez les preuves de votre présence sur le sol français depuis 10 ans.

Maintenant, comme vous avez été placée en rétention administrative, le mieux pour vous, c'est de ne pas vous déplacer à la préfecture mais de trouver quelqu'un qui va monter le dossier pour vous avec les arguments juridiques et l'envoyer en LRAR à la préfecture.

Par **ninou23**, le **03/02/2011** à **10:14**

bojour, merci pour votre réponse et maintenant quand je pourai envoyer mon dossier,il me reste 4 mois pour les dix ans .merci

Par **salim**, le **03/02/2011** à **12:40**

Bonjour,

si on s'en tient à la loi, c'est le jour ou vous ferez vos 10ans,
après vous pourrez toujours vous renseigner sur les pratiques de la prefecture dont vous dépendez au niveau d'associations compétentes
faut que votre dossier soit bien constitué, vous pouvez le faire verifier au sein d'une association compétente et bénévole [CIMADE]

Par **ouahmed**, le **28/02/2011** à **10:58**

bonjour ninou

je vien de lire vos messages
esque vous aviez quitte la france quan vous aviez eu votre carte d'une annee??

la prefecture tien compte de la derniere entrer en france

il faut envoyer votre dossier a la prefecture avec un accusee de reception, ou vous le deposer directement au guichet de la prefecture(faut vous renseigner avant)
il faut le deposer ou envoyer avant vos 10ans afin de ne pas avoir du retard car on va pas vous repondre de suite

bonne chance a vous

Par **ninou23**, le **01/03/2011** à **02:00**

bonjour,quand j'avait un titre de séjour d'un an je suis partie en vacance pour un mois sitout ,je ne pense pas que sa pose un probleme ,j'ai des amis la meme chose et ils sont régulariser après 10 ans .merci

Par **ouahmed**, le **01/03/2011** à **10:22**

bonjour minou

merci pour votre reponse

tous depend des prefectures aussi, car jai un ami qui ete dans le meme cas sa demande ete rejete car il a pas prouver 10ans de vie sans intreption, il a quitte la france avec un titre de sejour valide et il a eu un nouveau cachet d'entree sur le territoire francais sur le passeport

la il attend une convocation du tribunal administratif,

bonne chance a toi

Par **ninou23**, le **01/03/2011 à 10:57**

bonjour,merci ouahmed

oui tu as raison pour sa ,jespere pour moi j'ai toutes les preuves ya 205 pieces de présence en france .dit moi ouahmed comment je fait pour envoyer tout ça.merci

Par **ouahmed**, le **01/03/2011 à 14:14**

waooooo 205 pieces tu ma battu
moi jai met que 116 rires

moi jai deposer tous sur place, c'ete en aout 2009 ar je suis arrive en france en avril 99 mais biensur avant j'ete me renseigner a la prefecture et on ma dit de revenir avec mon dossier et le deposer sans rendez vous

depuis janvier 2010 de plus en plus de prefecture donne des rendez vous y compris paris

moi je te conseil d'allez faire un tour a la prefecture, ou les appeler
si on te dis d'envoyer tous par courier, tu le fera avec un accuse de reception

je pense quan te dira de faire un courier au prefet aussi

il te reste combien de mois pour tes 10ans???
a tte

Par **ninou23**, le **01/03/2011 à 19:04**

bonjour,merci pour ta réponse

maintenant il me reste 3 mois pour mes 10 ans inchalah

Par **ouahmed**, le **01/03/2011 à 21:33**

re
merci
je te conseil de commencer tes demarches des maintenant
faut appeler la prefecture pour avoir des renseignement

tu va déposer ou???

Par **ninou23**, le **02/03/2011** à **00:00**

salem, je le dépose sur (77) seine et marne j'attends la fin de oqtf fini le 19 mars inshallah

Par **ouahmed**, le **02/03/2011** à **12:05**

bonjour
merci pour ton message
effectivement il faut attendre l'expiration de ton OQTF

par contre à Melun il faut envoyer ton dossier par la voie postale, j'ai eu un contact sur ce site il y a quelques mois, et il m'a dit qu'il faut envoyer par la poste car la préfecture on lui a demandé de le faire

je te souhaite bon courage, et inshallah votre situation sera régularisée
en fait tu habites toujours dans le 77??

il faut jamais mettre des papiers reçus dans des autres départements si tu as déjà eu une adresse, surtout la dernière année, il faut mettre tous les documents reçus du 77 c'est très important

à très vite
ouahmed

Par **ninou23**, le **02/03/2011** à **12:55**

bonjour,

merci ouahmed, oui toujours (77) depuis 2001 j'ai jamais changé, même quand j'ai été avec mon ex mari c (77) il me reste 17 jours pour la fin de l'oqtf. bonne journée

Par **ouahmed**, le **02/03/2011** à **13:24**

c'est déjà bien tu as un bon atout car tu es toujours dans le même département

dès que votre oqtf arrive à terme faut envoyer ton dossier

bonne chance

Par **ninou23**, le **11/03/2011 à 10:38**

bonjour,mon (oqtf) fini le 19 mars et mon avocat a envoyer mon dossier de 10 ans hier sa veut dire dix jour avant la fin de mon (oqtf),il ma dit ne vous inquieté pas .est-ce-que c'est normal j'ai peur pour ça.merci

Par **halim**, le **06/07/2011 à 22:03**

bonjour,safait bientot 5ans que je suis dans le teritoire sans interuption et je travaille safait + 1ans et on ma dis qu'on peut etre regularisé avec des epreuves et une promesse d'amboche.klk1 peut me dire + des explication.comment on doit entamer les procedures.

Par **salim**, le **07/07/2011 à 01:10**

bonsoir,

tu devrais peut etre créer un nouveau sujet car ce message risque de passer inapperçu car c'est un sujet pour les gens qui veulent déposer un dossier sur la base des 10ans

faut voir si cette procedure dont on t'a parlé concerne également les algériens (si tu es algérien)

si tu n'as pas de réponses sur ce forum, et malgré la période estivale, y'a pas mal de structures qui peuvent te renseigner , en te recevant ou au telephone

si cette procédure existe, ils pourront te conseiller dans la constitution de ton dossier

Par **halim**, le **07/07/2011 à 19:33**

oui ta raison salim et merci de votre reponse.je vais essayé de me renseigné

Par **nounou2013**, le **17/08/2012 à 18:08**

bonjour j'avais envoiye mon dossier de ma premiere demande de titre a la prefecture de melun par mon assistante sociale mais deja 3 semaines pas reponse s'il vous plait dite moi quoi faire je suis perdu

Par **el sedik**, le **27/11/2015 à 22:54**

Bonjour je mappel el sedik et je ss de nationalité algerienne en faite je suis entree en france en france en 2003 javais 9ans et demi et jai etais scolarisé en france 5 ans et jai jamais depose une demande de carte de sejour jusquau 23 novembre 2015 je voudrais savoir si jaurais des chance de lavoir .et avec lattestation de depot est ce que on peut faire une formation ou travailler merci davance pour votre reponse.....